Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 23 (1878)
Heft: 17

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 17. Lausanne, le 2 Septembre 1878. XXIIIe Année

SOMMAIRE. — **Rassemblement de troupes de la IIe Division.** Ordres de division n° 1, p. 369 ; n° 7, p. 370 ; Plan d'instruction de la compagnie d'administration, p. 374 ; Service de campagne, p. 375 ; Instruction vétérinaire, p. 376. — **Causerie militaire**, p. 379. — **Bibliographie**, p. 381. — **Nouvelles et chronique**, p. 382. — **Annonces**, p. 384.

RASSEMBLEMENT DE TROUPES DE 1878.

Ordre de division n° 1.

OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS !

Vous êtes appelés à faire, sous mon commandement, le rassemblement de troupes de 1878, avec service de campagne pendant plusieurs jours et avec le concours de troupes de la IIIe division pour ce service.

Nous continuons ainsi la série des exercices ouverte l'an dernier par la Ve division et auxquels chaque année une des huit divisions de l'armée fédérale doit prendre part, en vertu de l'Organisation militaire de 1874.

Par suite de notre état encore transitoire, ce rassemblement aura lieu sans que la IIe division ait passé par la série régulière des exercices préparatoires de régiments et de brigades. Cette circonstance rend plus difficile la tâche qui nous est dévolue, mais elle est aussi une preuve de la haute confiance du Conseil fédéral dans nos aptitudes et dans notre zèle.

J'ai l'espoir que tous nous nous montrerons dignes de cette confiance et que nous redoublerons d'efforts pour la justifier d'une manière complète, et mettre utilement à profit tous les instants de ce temps d'instruction en commun, relativement si court.

Je n'ai pas besoin de vous recommander la discipline et la bonne camaraderie entre tous les militaires des deux divisions d'armée, sûr que ces qualités, qui sont de tradition nationale, ne peuvent faire défaut à aucun de nos soldats, une fois en service de campagne.

Préparez-vous à supporter avec patience et courage les fatigues, les privations, les contretemps des journées de grandes manœuvres, qui seront des manœuvres non de parade, mais d'instruction et d'essais pour tous, exigeant peut-être de quelques-uns de durs sacrifices.

Préparez-vous à ces sacrifices et à ces fatigues par la sobriété, par l'observation des ordres et des règles d'hygiène, par la ferme volonté de bien faire et par la pensée que ce n'est qu'à ce prix que vous vous mettrez à la hauteur des grands devoirs que la patrie pourrait être, un jour, obligée de vous imposer.

Persuadé que ces recommandations ne resteront pas sans